

République Française

Arrondissement d'Aubusson

Conseil Municipal
Commune de Faux-la-Montagne

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Faux-la-Montagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de de Faux-la-Montagne sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 20/02/2026

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU , Olivier MARTIN, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Olivier MARTIN à Alain DETOLLE

Absent.e.s /excusés : Victoire BEAUJOU, Olivier MARTIN, Noémie SERRU.

Secrétaire : Francis Hoezelle, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil :	DELIBERATION	
En exercice : 11	Arrivée en Préfecture le :	
Présents : 8	Publiée le :	
Représentés : 1	Exécutoire le :	
Absents/Excusés : 3		
SENS DU VOTE		
Unanimité	Majorité	Rejet
OUI	Nombre de voix pour :9	
	Nombre de voix contre :0	
	Abstention :0	

DCM 2026/16 : Tarifs 2026 - Service périscolaire.

Madame la maire propose au conseil municipal une révision de différents tarifs communaux :

Concernant le **service périscolaire**. Le bon fonctionnement de ce service nécessitant depuis le mois de février, la présence d'un 3ème animateur pendant les temps périscolaires, elle propose une augmentation du prix de la séance de 16h30 à 18h00 de 2,20 € à 2,50 €. Il est précisé que les animateurs proposent différents ateliers aux enfants pendant les temps du soir. Il ne s'agit pas d'une garderie.

Après discussion et les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas modifier le prix de la séance de périscolaire qui reste donc fixé à 2,20 €.

Pour extrait conforme.

A Faux-la-Montagne, le 9 mars 2026

La maire

Catherine MOULIN



L'adjoint

Francis HOEZELLE

